



## AVIS PUBLIC

4 février 2021

La séance du conseil municipal se tiendra à huis clos, le 8 février prochain. Tel qu'exigé par le ministère, nous procéderons à l'enregistrement de la séance qui sera placé sur le site Internet de la municipalité le lendemain. Si vous avez des questions ou commentaires à formuler au conseil, vous êtes invités à les envoyer par courriel à [mychelle.levesque@kamouraska.ca](mailto:mychelle.levesque@kamouraska.ca) ou [cynthia.bernier@kamouraska.ca](mailto:cynthia.bernier@kamouraska.ca) avant la tenue de la séance ordinaire qui se tiendra à 13 h 30.

### VOICI LE PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LUNDI 8 FÉVRIER 2021 – À HUIS CLOS ET ENREGISTREMENT AUDIO

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.
4. Rapport annuel du CCU pour l'année 2020.
5. Dossiers CCU.
6. Résolution désignant une personne au niveau local en matière de gestion des cours d'eau.
7. Résolution pour approbation des travaux en cours d'eau prévus pour l'année 2021 par la MRC de Kamouraska (cours d'eau derrière le Cap et la Branche # 23 de la rivière Kamouraska).
8. Résolution pour permission de voirie au MTQ visant des travaux à effectuer en 2021.
9. Informations du maire.
10. Lecture et adoption des comptes de janvier 2021.
11. Lecture de la correspondance de janvier 2021.
12. Varia  
- Résolution pour paiement de factures additionnelles.
13. Période de questions.
14. Fermeture de la séance.
15. Réunion de travail.

Source :

**Mychelle Lévesque**

Directrice générale

418 492-6523 poste 221

[mychelle.levesque@kamouraska.ca](mailto:mychelle.levesque@kamouraska.ca)

**Cynthia Bernier**

Directrice générale adjointe / agente de développement

418 492-6523 poste 223

[cynthia.bernier@kamouraska.ca](mailto:cynthia.bernier@kamouraska.ca)



**Municipalité de Kamouraska**  
67, avenue Morel • Kamouraska (Québec) • G0L 1M0  
418 492-6523 • [info@kamouraska.ca](mailto:info@kamouraska.ca)



# CORONAVIRUS (COVID-19)

# 2 fév.

NOUVELLES RÈGLES  
ET DIRECTIVES EN VIGUEUR (2 DE 2)

**En vigueur dès le 8 février pour toutes les régions en zone orange**

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord,  
Nord-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue et Saguenay-Lac-Saint-Jean

### Mesures maintenues :

- Interdiction de rassemblements dans les domiciles et sur les terrains privés
- Télétravail obligatoire

### Assouplissements :

- Couvre-feu entre **21 h 30** et 5 h
- Réouverture des commerces non prioritaires, incluant ceux de soins personnels et esthétiques
- Réouverture des restaurants (maximum de deux adultes par table, accompagnés, s'il y a lieu, de leurs enfants d'âge mineur)
- Réouverture des musées et des bibliothèques
- Permission d'accueillir jusqu'à 25 personnes dans un lieu de culte



- Reprise des activités sportives et de loisir, avec le respect de la règle des 2 mètres :

- activités extérieures rassemblant un maximum de 8 personnes (incluant les cours)

- activités intérieures individuelles, en duo et en famille (incluant les cours)

- réouverture des salles d'entraînement (avec restriction de la capacité)

Les activités de groupe seront toutefois interdites



### En vigueur à partir du 26 février :

- Réouverture des cinémas et des salles de spectacle (avec le port du masque de procédure)

**Le respect  
des mesures sanitaires  
demeure essentiel**

Plus de détails d'ici le 8 février sur :  
[Québec.ca/covid-19](https://quebec.ca/covid-19)

Votre  
gouvernement

Québec



**Municipalité de Kamouraska**  
67, avenue Morel • Kamouraska (Québec) • G0L 1M0  
418 492-6523 • [info@kamouraska.ca](mailto:info@kamouraska.ca)

